



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 08 juin 2026

En exercice : 19
Présents : 17
Excusés : 2
Absents : 0

Date de la convocation :
03/06/2026

Date d'affichage de la convocation :
03/06/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte : 2026-40

L'an deux mille vingt-six, le lundi huit juin ,l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Ludovic BASECQ, Xavier DUBOIS, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE , Pascale CAREY, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETTA, Romy ZAGHBIB, Stéphane BERNABOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Stéphane MOUVEAUX (donne pouvoir à Pascal VANDEN DORPE), François-Xavier DUPONCHELLE (donne pouvoir à Ludovic BASECQ)

Membres Absents :

2026 - 40 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments – Programmation 2026 **Rapporteur : Arnaud MARQUE**

L'Etat a mis en place un système de subvention Fonds vert. Pour solliciter un financement dans ce cadre, Les travaux de rénovation doivent obtenir une **réduction d'environ 40 % de sa consommation d'énergie finale** (selon l'objectif fixé pour 2030). De plus, les projets du parc tertiaire des collectivités doivent réduire significativement les **émissions de GES de manière à contribuer à l'atteinte des objectifs pour 2030 de la France.**

Ainsi, les types d'opérations éligibles à l'appel à projets comprennent entre autres :

- Les travaux d'isolation de l'enveloppe du ou des bâtiments concernés
- Le remplacement des équipements de chauffage ou d'éclairages, de systèmes de ventilation
- L'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation.

Le projet de rénovation de l'éclairage des bâtiments joint en annexe rentre dans les critères, Considérant que le Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) prévoit le subventionnement des projets de remplacement des équipements de chauffage ou d'éclairage et prévoit au titre de cette catégorie le subventionnement des travaux sur les bâtiments existants permettant de diminuer significativement leur consommation énergétique,

Le coût total estimatif des travaux s'établit comme suit :

Bâtiment ou équipement	Coût estimé
EGLISE	30 000,00 €
SALLE SAINT LAURENT	48 569,42 €
CRECHE	10 500,00 €
MAIRIE	43 527,47 €
RESTAURANT SCOLAIRE et ETAGE DE L'ECOLE	16 574,16 €
MAISON DES ASSOCIAITONS	10 500,00 €
ECOLE JL CHRETIEN	46 261,00 €
SALLE DES SPORTS	39 768,85 €
TRIBUNE STADE HENRI TURPIN - VESTIAIRES ET CLUB HOUSE	14 903,43 €
ATELIERS MUNICIPAUX	8 356,44 €
GARAGES	2 900,00 €
COUT TOTAL HT	271 860,77 €
TVA	54 372,15 €
COUT TOTAL TTC	326 232,92 €

Subvention ADVB (Département) : 30 % du montant HT : 81 558,23 €

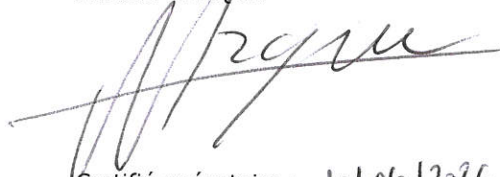
Fonds vert : 25% du montant HT : 67 965,19 €

Autofinancement HT : 122 337,35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Arnaud MARQUE



Certifié exécutoire : 10/06/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 10/06/2026
Publié le : 10/06/2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

A Prémésques,

Le Maire,

Yvan HUTCHINSON

